



Probélme de canalisations

Par **Clarissebba**, le **02/03/2015** à **08:59**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement au dernier étage depuis septembre 2014. Je précise qu'il s'agit du dernière etage car mes voisins des étages inférieurs ne sont pas touchés par ce probéme.

Dés ma première semaine dans l'appartement j'ai eu un problème, mes toilettes se sont bouchées. Avec ma colocataire nous avons réussi après plusieurs jours à régler le problème, cependant ce fut de courte durée.

En effet depuis nous avons nos toilettes bouchés au minimum une fois par mois.

Notre agence a été pevenue et le fois suivant ils nous ont envoyé un plombier qui nous a expliqué que le probelme venait de nos canalisations qui étaient trop petites et que le probelme allait donc revenir. Il avait raison puisqu'en janvier nos toilettes se sont de nouveau bouchées, créant des inondations dans l'appartement. Nous avons de ce fait recontacter l'agence, qui nous a renvoyer le Meme plombier, je précises que nous attendions a chaque fois plus d'une semaine avant d'avoir la visite du plombier, une semaine donc à chanque fois sans toilettes. Le plombier a refait son travail et nous a redis que nous aurions de nouveau ce probelme. Voici trois semaines qu'il est venu, les toilettes sont de nouveau bouchées et l'agence nous réclame 225€ pour avoir fait venir le plombier. Etant étudiantes nous ne pouvons pas nous permette de payer 225€ supplémentaire par mois pour pouvoir utiliser nos toilettes pour une chose dont nous ne sommes pas responsables. Quels sont les recours possibles ?

Merci pour votre aide

Par **alterego**, le **02/03/2015** à **09:44**

Bonjour,

La réponse est dans le premier alinéa de votre question puisque vos voisins ne connaissent pas ce problème.

Dans un immeuble la canalisation d'une colonne ont la même taille.

Sans exclure que la canalisation ait un problème entre votre étage et celui du dessous, on est davantage tenté de penser que vos toilettes ne vous servent pas uniquement à collecter ce à quoi elles sont destinées (urines, selles, papier hygiénique).

Si votre colocataire et/ou vous y jetez autre chose de solide (serviettes hygiéniques, cotons tige, restes alimentaires, papiers épais... vous seules saviez), vous en êtes les responsables.

Si ce n'est pas vous c'est elle, si ce n'est pas elle c'est vous, si ce sont les deux... ça revient encore plus cher. Ça évite de descendre la poubelle mais ça coûte cher en plombier.

Cordialement

Par **Clarissebba**, le **02/03/2015** à **09:56**

Bonjour,

Nous n'y jetons rien d'autre que du papier. Et même si nous l'avions fait, ce qui n'est pas le cas, nous aurions bien évidemment arrêté. Après avoir vu les problèmes engendrés.

Le plombier nous a bien expliqué que le problème venait du fait que les installations étaient très vieilles et que la seule solution pour que le problème ne se produise plus serait de tout changer.

D'ailleurs le problème c'est posé pour la première fois trois jours après notre emménagement.

Par **alterego**, le **02/03/2015** à **11:39**

OK. Le problème se situe donc dans la partie de canalisation entre votre appartement et celui de votre voisin du dessous.

Apparemment, les constatations du plombier ne semblent pas être remontées jusqu'au syndic.

L'agence, si elle n'est pas le syndic, et votre propriétaire doivent l'en informer très rapidement.

Ne m'en veuillez pas de mes observations précédentes, ce que j'ai évoqué est très courant quel que soit le sexe de l'occupant du logement. Les femmes jettent ceci les hommes cela, ça

suffit à générer ce genre de problèmes.

C'est au propriétaire de contacter rapidement le syndic et à ce dernier d'agir au plus vite.
Au besoin, pour activer les choses, vous pouvez leur faire comprendre que vous en informerez les services de l'hygiène.

Cordialement